

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2092

présenté par
Mme Dalloz

TITRE

Après le mot :

« mariage »,

rédiger ainsi la fin du titre :

« et l'adoption aux couples de même sexe, et supprimant la nécessité de la différence sexuelle propre à la filiation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de modification a pour objet d'inscrire dans le texte le réel impact du projet sur la famille, l'enfant, l'individu et la société. Au delà de la volonté historique du socialisme de désacraliser l'institution du mariage, « le mariage pour tous » qui nous est proposé instaure une nouvelle fiction juridique : une fiction qui nie l'ordre naturel. Alors que cette notion était jusqu'alors utilisée pour servir le bien de l'individu, le gouvernement et sa majorité nie la complémentarité de l'altérité sexuelle nécessaire à la conception et le bien être de l'enfant et bouleverse la filiation.